Agrégation de Science Politique 2014-15
Rapport du président du jury.

Ce rapport répond à l'obligation réglementaire d'un tel bilan prévue par les textes. Il se veut aussi un document qui voudrait inciter à la réflexion et à l'action immédiate pour la réforme et la revalorisation du concours de la part du Ministère et de la communauté politiste. Signe du président du jury, il a été lu et amendé par les membres du jury qui acquiescent à ses contenus. Ce rapport doit aussi à des échanges qui se sont noués, après les résultats, avec une partie des lauréats et candidats.

I Une institution désenchantée

Il serait non seulement vain mais improductif de ne pas partir d'un constat, quelque déplaisant soit-il **:** le concours d'agrégation, tout particulièrement en science politique, est aujourd'hui en crise. Il souffre d'une sensible dé-légitimation dont on pourrait trouver au moins trois éléments d'objectivation.

Le premier tient au refus exprimé par des collègues au statut scientifique éminent d'entrer dans les jurys soit qu'ils et elles fassent valoir le coût considérable en temps de cet investissement dans un monde académique où les charges bureaucratiques dévorent le temps disponible à la vie intellectuelle et à la recherche, soit que s'expriment scepticisme ou critique quant aux vertus et savoir-faire que valorise cette procédure.

On peut aussi observer – avec des variations selon les sous-champs disciplinaires, le pic de l'exit étant du côté de la sociologie politique- qu'un nombre considérable de jeunes docteurs dont on a pu ces dernières années admirer les travaux, les qualités et le potentiel scientifique en soutenance, dans des articles de revues, ne se présentent plus à cette procédure de recrutement, alors même qu'elle est une des rares possibilités d'accéder à un poste stable et à un niveau statutaire important, y compris à un jeune âge.

Une dernière objectivation de cette tendance tient tout simplement au nombre des candidats. Il était de 26 (23 furent auditionnés, suite à un désistement pour maladie, une exclusion pour non fourniture du dossier, et un autre désistement motivé par les contraintes imprévues d'un accès tout récent à la maîtrise de conférence). Par comparaison aux candidatures enregistrées en 2012 (43), 2010 (51) et 2008 (54), il ne s'agit pas d'une érosion mais d'un effondrement. L'interpréter est malaisé et les inscriptions 2016 inverseront peut être-on l'espère- cette tendance. On suggèrera ironiquement que la composition du jury, inconnue des candidats lors de leur inscription, peut difficilement être invoquée. L'espoir de voir valorisées – alternance politique aidant- plus de procédures de type « voies longues » ou l'extension du 46-1, la croyance dans une disparition rapide de l'agrégation ont-elles joué ? Comment peut influer une « légende noire » des rigueurs et blessures narcissiques (réelles ou imaginaires) subies par des candidats au fil des concours ? Quelle est encore la part d'une vision du concours comme privilégiant certains profils (parisiens ? ultra-internationalisés ? d'habiles rhéteurs ? présumés omniscients ?) pour décourager certaines candidatures ? Une explication mono causale est à exclure, mais la réalité d'une défiance, d'un discrédit parfois mérite d'être analysée. Si l'on veut conserver une procédure dont tout le jury sortant est persuadé qu'elle constitue une voie pertinente de recrutement qui vaut d'être défendue ce n'est qu'au prix d'une double interrogation sur sa perception actuelle et les voies de sa réforme.

II Du jury et de son fonctionnement

Le jury était composé de

Mme Céline Braconnier, Professeure à l'Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain en Laye

Mme Camille Goirand, Professeure à l'université de Paris III

Mme Virginie Guiraudon, Directrice de recherche CNRS au CEE Sciences-Po Paris

Mme Justine Lacroix, Professeure à l'Université Libre de Bruxelles.

M Alfio Mastropaolo, Professeur à l'Université de Turin.

M Erik Neveu, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes.

M Franck Petiteville, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

La rhétorique des rapports d'agrégation veut que le président souligne l'exceptionnelle et indiscutable réputation des collègues réunis en jury. Nous revendiquerons pleinement cette formule, pour lui donner cependant une consistance plus précise. Outre les paramètres traditionnels de compétence, de diversité des ancrages spatiaux et institutionnels, de couverture des divers sous-champs de la science politique, le processus de composition a pris en compte trois considérations particulières.

Une importance particulière a été donnée à la question de l'internationalisation tant par la présence de deux collègues étrangers, que par la valorisation chez les participants de toutes les formes d'une expérience internationale (par les objets et terrains de recherche, l'investissement dans des organisations internationales de chercheurs, des séquences de formation ou d'activité hors de France).

Si cette information est imparfaitement disponible – mais il est faux de suggérer qu'elle soit totalement inaccessible – un critère de disponibilité aux étudiants, d'investissement en actes dans le service public a été aussi valorisé. Si « '*les exemples vivants sont d'un autre pouvoir* » que le verbe, il a semblé important de faire place à des collègues connus pour la rigueur de leurs enseignements, le sens des responsabilités avec lesquels ils et elles traitaient leurs étudiants, leur investissement dans la créativité et l'animation des formations et institutions… et de les faire primer sur des profils aux « qualités » inverses.

C'est enfin de façon consciente qu'une sur-représentation des collègues femmes -eu égard à la morphologie du corps- a été réalisée. Qu'aucun jury d'agrégation, en quelque discipline du premier groupe, n'ait jamais connu depuis 1856 une majorité féminine, que cette initiative ait pu susciter des commentaires irrités au moment où s'équilibrent les flux de recrutement entre hommes et femmes chez maîtres de conférences et chargés de recherche, tout cela dit assez combien cette bien modeste révolution symbolique faisait sens. Il était temps d'affirmer que la présence de deux femmes comme concession résignée ou cotisation tenue pour généreuse à la parité ne répondait plus au dessein d'égalité entre genres.

La présence de deux collègues étrangers et d'une chercheuse du CNRS, le souci d'introduire dans le jury des professeurs issus de toutes les procédures de recrutement a abouti à ce que ce jury se singularise aussi par la présence d'un faible nombre de professeurs issus de l'agrégation. Cette situation inhabituelle n'était pas un objectif, et le fait que plusieurs des membres ait une expérience pratique du concours n'est nullement à mépriser dans la composition d'un jury. Mais l'anomalie n'est pas un motif de remords. Redonner du crédit à une procédure nommée agrégation c'est peut-être aussi lui donner pour dessein non de recruter des « agrégés », avec la connotation corporatiste de

groupe élu par une procédure d'adoubement extraordinaire, mais des Professeurs des universités, dont il s'agit de tester la capacité à briller durablement dans une fonction de production de connaissances et de transmission claire de savoirs, ce dans un cadre désormais international.

On ajoutera qu'une autre singularité de ce jury, relevant de l'effet Serendip et non du choix rationnel, fût qu'aucun de ses membres n'avait de doctorant en lice.

Constitué à la fin juin –même s'il fallut au cabinet de Mme la secrétaire d'Etat plus de soixante-dix jours pour que l'arrêté de nomination paraisse- le jury s'est réuni dès le début juillet, puis en septembre et encore à la veille du début des épreuves. Outre les classiques dimensions d'apprentissage de la logistique du concours, de réflexion et d'élaboration sur des listes de sujets nous avons beaucoup discuté de trois enjeux. Le premier tenait classiquement à identifier de possibles conflits d'intérêt : qui pouvait côtoyer des candidats dans un même laboratoire, avoir ou avoir eu avec eux des relations de travail direct ou des proximités personnelles ? L'explicitation de ces situations, en l'occurrence peu nombreuses et superficielles dans leur intensité, a largement suffi à constituer un instrument de prévention et d'égalité de traitement, complété bien sûr par une grande attention à la distribution des rapports. Les réflexions du jury ont aussi beaucoup porté sur la manière d'anticiper sur les travers souvent imputés au concours. Le plus invoqué et le plus fâcheux s'il se vérifie étant de favoriser, par la logique des « leçons », des candidats ayant une aisance d'expression, de l'assurance, une culture scientifique plus large que profonde, sans que cela ne garantisse toujours une consistance scientifique hors du commun. Comme l'ont fait d'autres jurys, nous avons donc pris des dispositions pour que la prise en compte des travaux et de l'internationalisation ne soit pas une sorte de contrôle minimal, écartant quelques candidats à la première leçon pour être promptement oublié au profit des performances rhétoriques de trois leçons suivantes. Dans les faits, et sans que cela relève d'une anticipation, cette attention s'est traduite par un taux de sélection assez élevé à la leçon sur travaux qu'ont franchi 13 des 23 candidats effectivement présents. Par la suite, tout en faisant peser scrupuleusement dans nos jugements collectifs la maîtrise des sujets traités, les savoir-faire sollicités par les diverses épreuves et le talent pédagogique, nous n'avons jamais perdu de vue que notre tâche était de recruter des enseignants-chercheurs et qu'aucun de ces termes ne devait éclipser l'autre.

On ajoutera- et l'expérience de membres du jury ayant déjà participé antérieurement à des jurys est ici irremplaçable- que nos échanges préalables ont aussi porté sur la manière d'assurer un fonctionnement démocratique du jury et de prévenir les effets d'imposition statutaire. Toute personne ayant l'expérience du fonctionnement de jurys ou d'instances de délibération collective sait combien des détails comme l'ordre des prises de parole, le capital symbolique et le statut affectent les échanges. Nous avons donc établi un système où toute leçon donnait lieu à une évaluation chiffrée, instantanée et simultanée par tous les membres du jury afin de conjurer les effets d'imposition de problématique ou d'autorité entre nous. Cette évaluation initiale pouvait être rectifiée (et le fut dans environ 25% des cas) après discussion et écoute mutuelle. Une seconde possibilité de révision des évaluations s'ouvrait à l'issue de l'audition de tous les candidats, à la fin de chaque série de « leçons ». Si ces échanges ont abouti à un exercice croisé de processus de « justification », ils ont plus encore produit beaucoup d'ajustements mutuels, rendant assez exceptionnelles les situations où des désaccords de notation prenaient un fort contraste.

III Les candidats : profils et trajectoires.

Si l'on exclut des opérations statistiques et des décomptes les trois inscrits initiaux qui se sont retirés avant le début des épreuves (ou ont eu un dossier incomplet) il y avait 23 candidats effectifs dont deux étrangers (Italien, Polonais).

Les candidats masculins étaient dix-huit, les candidates cinq.

En termes de statut professionnel dix candidats avaient divers statuts de post-doctorants (sous les désignations de post-doc, *fellow*, ou via des positions de coordinations sur des contrats européens ou des ANR), huit candidats étaient maîtres de conférences, deux candidats enseignaient dans le secondaire tout en faisant des vacations à l'université, un était ingénieur de recherche, un ATER et un autre« vacataire ». L'importance du premier groupe avec environ 43% des candidats peut suggérer le réel développement d'opportunités d'accéder à des post-docs , voire l'intégration de cette étape dans les cursus, sa fonction d'internationalisation… elle questionne tout autant sur l'expansion d'un sas entre thèse et emploi stable, la constitution d'un précariat académique.

Treize candidats, une légère majorité donc, se confrontaient pour la première fois au concours. Sept autres y avaient déjà pris part, trois à plusieurs occasions. Sept des candidats avaient déjà été admissibles, deux déjà sous admissibles. L'âge des candidats à la date de la leçon sur travaux allait de 58 ans à 28 ans. L'âge médian des candidats était de 36 ans, l'âge moyen de 35 ans (celui des candidats reçus sera de 38 ans)

Concernant les établissements de soutenance des thèses sept candidats venaient de l'iep de Paris, trois de Paris 1, trois de l'iep de Bordeaux et un autre de Bordeaux 4, deux de Grenoble (IEP et Grenoble 2), d'autres candidats venaient de Lille 2, Versailles Saint Quentin, Paris IV, VIII et IX, un de l'EHESS. On retrouve là la forte représentation des IEP – et celle centrale de celui de Paris- avec près de la moitié des candidats. C'est plus largement le poids des établissements parisiens qui frappe avec près de deux tiers des postulants…même si les candidatures de Paris 1 se situent a priori sous le poids « démographique » de cet établissement en matière de thèses. Il n'est pas toujours facile d'étiqueter l'inscription disciplinaire des thèses (un travail sur un syndicat polonais est-il de la sociologie politique ou participe t-il de l'analyse d'une « aire culturelle » ? La réflexion sur la « Guerre juste » peut-elle ne pas lier relations internationales et pensée politique ?). On peut grossièrement suggérer qu'un quart des thèses (sept) relevaient de la sociologie politique, presque autant (six) des relations internationales et/ou des aires culturelles, cinq de l'histoire des idées et de la pensée politique, deux des politiques publiques et – pour utiliser une catégorie qui n'est pas celle des spécialisations du concours- que trois se plaçaient dans un espace des études européennes, plus sur son versant sociologique.

Concernant enfin les lieux d'affectation au moment du concours huit personnes sont dans des établissements en régions, sept sont « en poste » (ce qui peut signifier pour des post-doctorats une dissociation de l'insertion spatiale et de l'appartenance institutionnelle) dans des établissements parisiens, cinq à l'étranger (ULB, IUE Florence, Oxford), un autre au CNAM, d'autres s'identifient par des rattachements ANR et non des établissements d'appartenance.

L'ensemble donne le profil d'un groupe nettement masculin, ayant très souvent produit sa thèse dans un établissement d'ile de France (et même parisien), majoritairement en position précaire. Ce groupe connaît aussi des polarisations visibles entre trois lignes de clivage qui délimitent des binômes de volume comparable : ceux et celles qui ont déjà expérimenté le concours contre les participants qui le découvrent ; les plus âgés (la ligne de clivage se situant grossièrement sur la naissance avant 1979) plus souvent dotés d'un poste stable (MC, IR, PRAG ou Capésien) contre des plus jeunes souvent « post-doctorants ». La présence (ou l'expérience antérieure) d'une insertion

dans une institution étrangère peut être un autre paramètre à prendre en compte, plus souvent associé aux trajectoires du tiers de candidats les plus jeunes.

On peut déduire de ces observations où s'opèrent ce qui ressemble à des mécanismes d'auto-exclusion : ils sont le fait de femmes (dont le poids équivaut pourtant à celui des hommes dans les nouvelles générations de docteurs), des docteur/e/s issus de facultés et établissements plus petits, plus éloignés de Paris (et cet 'éloignement' débute avec le périphérique).

A l'issue de la première leçon neuf candidats quittaient le concours. Peut-on identifier des traits communs à ces candidatures ? Ni le critère de confrontations antérieures au concours, ni le lien avec un champ disciplinaire ou l'âge et l'ancienneté ne suggèrent de corrélations marquantes. Si la capacité à bien faire valoir sa contribution, à savoir défendre ses acquis et positions scientifiques devant le jury a joué (et donc aussi les défaillances et maladresses sur ce terrain) les facteurs discriminants ont plus été de trois ordres.

Ils ont tenu à des dossiers qui pouvaient être de qualité mais restaient peu diversifiés (une bonne thèse, mais peu d'ouvertures), à des dossiers qui pouvaient suggérer une remarquable maîtrise d'un sous champ de la discipline mais faisaient suspecter aussi une absence alarmante de culture scientifique plus large. Illustrer ces situations reviendrait à rendre identifiables, de façon déplaisante, des candidats. Mais on ne peut prétendre à la fonction de professeur et donc à enseigner devant des publics divers des thématiques qui ne se limiteront jamais au sujet de thèse, quand la maîtrise d'un objet – fut-elle impressionnante aux yeux du jury- s'accompagne de ce qui apparaît comme ignorance ou indifférence à toute profondeur historique, à toute ambition de connexion à des approches qui traduisent une forme d'unité de la science politique via l'attention aux apports des spécialistes voisins.

La question de l'internationalisation a aussi fortement pesé. Tout en nous efforçant de la valoriser de façon non dogmatique (manifester qu'on inscrit un travail en langue française dans un dialogue intelligent et informé avec le corpus de la littérature anglophone est un gage d'internationalisation qui vaut bien la publication de trois articles fades dans des revues anglophones de second rang), nous avons considéré que ce paramètre devait peser et qu'il n'était pas admissible qu'on puisse aujourd'hui devenir professeur sans aucune insertion internationale.

Enfin la dimension d'une insertion effective dans la communauté politiste a figuré au nombre des critères. Il ne nous a pas semblé qu'on puisse postuler à une fonction de professeur sans qu'un seul article n'ait été publié dans une revue significative de la science politique, même avec des dossiers copieux en volume.

La première leçon en loge a abouti à l'élimination de quatre nouveaux candidats, un cinquième se retirant parce que recruté sur un poste aux Etats-Unis.

Sur les huit « finalistes » la moitié avait déjà une expérience du concours, six étaient maîtres de conférences, trois étaient en poste en régions, trois dans des institutions parisiennes, deux dans des facultés de la couronne. Rapporté aux propriétés du groupe de départ celles du groupe des admis, puis des lauréats ne suggère pas de fortes singularités. On pourra observer que le taux de poursuite de l'épreuve et de succès final est un peu plus favorable aux sociologues du politique, largement définis,…ce qui n'est pas faux, à condition d'ajouter que ceux-ci avaient aussi un peu plus d'ancienneté tant dans le nombre des confrontations au concours que dans l'ancienneté professionnelle comme enseignant-chercheur, corrélation sans doute plus riche d'explication que la nature de leur spécialisation.

IV Le déroulement du concours et ses leçons

IV.I La leçon sur travaux

La leçon sur travaux est décisive à de multiples égards. Elle est immédiatement éliminatoire. L'échec peut aussi produire chez les candidats de vifs sentiments de remise en cause ou de dépréciation. Elle est aussi la seule des quatre leçons qui permet de se focaliser totalement sur la production scientifique des candidats et leur insertion dans les réseaux internationaux [1]

Si l'on observe les candidats on peut constater toute une série de disparités. Les uns ont été visiblement bien préparés par des collègues qui connaissent la nature de l'épreuve…d'autres sont plus dans la méconnaissance des codes, sans d'ailleurs que cette polarité n'oppose que des ressortissants de grandes institutions et de « petites » ; on y verra plus un indicateur de l'attention que des laboratoires ou des collègues dédient aux candidats. La préparation ou son absence nous semblent spécialement jouer sur deux terrains.

Certains candidats savent construire des notes de travaux avec une grande efficacité. Elles donnent une cohérence (avec son inévitable part d'artificialité) à des parcours, explicitent clairement les thèmes et acquis des recherches, ordonnent les expériences professionnelles. Le lecteur peut au terme de leur lecture avoir une vue claire d'une trajectoire, de centres d'intérêt, de l'originalité d'une contribution scientifique, fût-elle celle d'un docteur récent. D'autres candidats sont beaucoup plus dans le bricolage donnant des « Notes » qui sont ici le coupé collé de fragments de thèse, là une liste commentée de publications bien incapables de donner une perception synthétique, une thématisation de ce qui fait l'originalité d'un candidat. On ne le dira jamais assez aux candidats : pour cinq sur sept des membres du jury, la « note de travaux » et le CV sont – avec les deux rapports des rapporteurs sur dossiers- les seuls documents par lesquels se bâtit une première image des candidats. Soigner ce document, en faire une carte de visite scientifique claire et valorisante est essentiel.

Sur un autre plan le rythme et l'intensité des questionnements peuvent troubler les candidats mal préparés. La référence à un rituel comme la soutenance de thèse est trompeuse parce que les temporalités sont incomparables. Trente minutes de discussion sont très courtes pour discuter d'une « œuvre » qui déborde le plus souvent une thèse et ses dérivés. Cela veut inévitablement dire que les préambules de compliments qui appartiennent à la rhétorique des soutenances sont ici réduits au minimum, que la densité, la consistance critique, l'expression du désaccord peuvent être intenses dans les questions, les relances, au cours d'une séquence qui laisse peu de temps de repos ou de digression. Le jury a eu pour ligne de faire de cette soutenance de travaux une vraie discussion critique, sans complaisance ni concessions, mais en ayant aussi le souci de se garder de toute condescendance ou de la tentation de faire la leçon. Elle serait d'autant plus inopportune que ces échanges mettent souvent en jeu des collègues qui peuvent avoir déjà quinze ans de vie professionnelle. Il appartient aux candidats de juger du respect de ces orientations. Mais il est clair que l'expression de critiques vigoureuses surprend plus d'une fois. La surprise est sans doute d'autant plus possible que la banalisation des mentions « *Très honorables avec félicitations* » - dont on peut comprendre les logiques sociales d'attribution- parfois, et c'est là moins intelligible, par des jurys où l'on s'étonne de ne voir aucun spécialiste évident du sujet traité, peut pousser à surestimer la solidité de certaines recherches.

1/- Il serait souhaitable de mieux prendre en compte dans l'appréciation des candidats leur investissement dans la vie des institutions, l'animation des formations. Mais ceci pose de multiples problèmes. Le premier tient à ce que les textes en vigueur n'en font pas un critère de jugement très explicite. Le second tient aux inégalités que cela engendre lorsqu'on veut comparer l'engagement (ou son absence) d'un collègue maître de conférence depuis douze ans et celui d'un docteur qui débute un post-doc… sans oublier l'imprécision fréquente des dossiers sur ces questions ou la difficulté à contrôler les informations fournies.

Peut-on ajouter qu'une inégalité, malaisément conjurable, tient aussi dans la dimension émotionnelle de la procédure. Au moment où la discipline fait place à l'analyse des « émotions en politique », peut-être faudrait-il réfléchir aux émotions en science politique. Une tension intense accompagne les épreuves, ce qu'expriment de multiples manifestations corporelles, des sautes du rapport à la parole, parfois l'équivalent de l'acte manqué chez tel candidat dont le jury admirait l'apparente décontraction. Solennité et gestion des tensions jouent en de multiples situations de la vie sociale. Il n'est donc pas malsain dans le principe qu'un processus qui débouche sur des recrutements à vie dans une profession où pèsent une part d'activités de représentations devant des publics, de rapports professionnels qui peuvent être de compétition intellectuelle, puisse tester une capacité à gérer du stress. Il n'a pas pour autant semblé au jury qu'il faille en rajouter en la matière. La distance nécessaire aux candidats peut être « informalisée ». Le magistère intellectuel du jury ne peut venir que de la qualité de ses argumentations critiques et de la pertinence des questions posées.

Seuls trois des vingt-trois auditionnés ont utilisé un *powerpoint*, comme cela est possible. L'exercice est d'une utilité modeste quand l'écran ne propose que le résumé des titres et sous titres d'une présentation, d'autant plus que l'ouverture de la « trappe » contenant le moniteur devant le candidat masque en partie celui-ci au jury et restreint son expressivité corporelle. A l'inverse cet appui technique peut être très précieux pour rendre perceptibles des données ou tableaux, ou introduire un appui visuel quand le sujet des recherches s'y prête.

Si l'épreuve sur travaux est à beaucoup d'égards une épreuve dure pour les candidats, elle est aussi remarquablement éclairante. Les éléments d'information que permettent de combiner la lecture généralisée de la « note » et des rapports, celle d'un échantillon de textes scientifiques qui excède souvent mille pages, l'éclairage très riche qu'apportent les échanges tant avec le candidat qu'au sein du jury, tout cela permet de se faire un avis précis et fiable y compris sur des travaux éloignés des domaines de compétence directs de tel membre du jury. La délibération à l'issue de cette première leçon a débouché sur des jugements très convergents des membres du jury, plus encore sur le constat d'une ligne de partage nette et unanime entre les candidats qui devaient poursuivre le concours. L'intérêt de la leçon est aussi d'être un moment d'échange qui permet des révisions effectives des points de vue, lorsqu'un candidat sait mettre en valeur des réorientations et des acquis de ses recherches qui oblitèrent des travaux initiaux moins convaincants, lorsque des réponses claires sont apportées sur des doutes ou des interrogations, lorsque la prestation orale est plus claire, mieux argumentée que la note…mais aussi lorsque la discussion vient rendre évident qu'un chercheur ne sait pas défendre les grilles interprétatives qui fondent son travail ou donner consistance aux paramètres qui fondent ses typologies.

La brutalité qui peut accompagner une élimination sur travaux n'est sans doute jamais tant visible que quand elle frappe un candidat qui avait pu aller bien plus loin dans un concours précédent, un collègue ayant quelque ancienneté. Le jury était conscient de cette situation, parfois embarrassé par elle. Mais à partir du moment où les notations marquaient une rupture nette entre deux groupes de candidats, il n'était pas équitable d'ignorer ce fossé pour une part d'entre-eux, pas plus qu'il n'est possible de juger un candidat sur ce que le for intérieur d'un membre ou d'une partie du jury suggère qu'il aurait pu faire de mieux, de plus abouti. Le concours repose sur les performances observables, non sur des talents ou potentiels non exprimés en situation.

IV.II La première leçon en loge

Les douze candidats effectivement présents avaient choisi pour première leçon en loge

Sociologie politique 6

Histoire des idées politiques 1

Institutions et Relations internationales 3

Administration, gestion et Politiques publiques 2

Globalement le jury a été agréablement frappé par la qualité de beaucoup de leçons, dont plusieurs furent impressionnantes par la culture scientifique, la clarté d'exposition, la capacité à problématiser et anticiper sur les questions et débats ouverts par le libellé du sujet. Si les leçons sont parfois décrites comme propices à l'usage fumigène d'habiletés rhétoriques, l'expérience du jury aura été ici que, sans être en rien insensibles à la qualité d'expression, aux formules et au savoir-faire pédagogique, ses membres ne se laissaient pas abuser par un usage temporisateur de la parole. L'expression franche d'une méconnaissance lors des questions fit bien meilleure impression qu'un usage de la parole assuré mais creux.

L'observation des prestations des candidats mis en difficulté par cette épreuve suggère trois observations. Il est d'abord évident, et c'est une redite, que le degré de préparation aux exigences et codes de l'épreuve est très inégal…et cette inégalité semble avant tout dépendre beaucoup d'une variable d'investissements des seniors dans l'information, l'explication et l'entraînement aux épreuves. Cette observation amènera dans un point ultérieur de ce rapport à poser la question de l'explicitation des attentes et règles, celle de leur diffusion vers les jeunes collègues.

L'épreuve renvoie aussi à la question des choix stratégiques (ou de l'inconscience de ces enjeux) opérés par les candidats. Faut-il prendre en première leçon la sous spécialité où l'on pense être au meilleur, ou prendre le risque de composer dans un domaine de compétence second, pour garder le maximum de potentiel pour les dernières épreuves. Suggérons simplement que dès lors qu'existe un différentiel perceptible de maîtrise entre une spécialité et une autre plus en mineur, débuter par la matière qui n'est pas son domaine de prédilection est bien plus risqué. Le jury avait choisi de poser des sujets à la fois assez larges par la matière à mobiliser, et relativement « classiques ». Ce choix limite le risque de piéger un candidat par un sujet très pointu, il correspond mieux à la dimension pédagogique d'une leçon devant des étudiants. Inversement il rend cruellement visible ce que peuvent être des lacunes sur une question qu'on peut tenir comme basique dans la spécialité revendiquée, il amène aussi à sanctionner les maladresses dans le cadrage d'un sujet (quand la question à traiter est diluée dans un panorama trop vaste, quand les difficultés définitionnelles ne sont pas clairement levées).

A l'issue de cette épreuve, huit candidats sont restés en lice pour la séquence finale d'admission. Si la sélection a pu s'accompagner du regret d'exclure des candidats qui avaient pu susciter estime intellectuelle ou sympathie par leurs prestations, elle a aussi été remarquablement consensuelle, soit que des candidats aient produit une contre-performance analysée comme telle par tout le jury, soit que des leçons honorables mais sans éclat particulier aient abouti à ce que leurs auteurs perdent toute chance raisonnable de figurer en rang utile dans le classement final.

IV III La seconde leçon en loge.

La leçon « en préparation libre » ayant été fort heureusement remplacée par une épreuve sur « *les institutions et la vie politique nationales et comparés depuis de début du XIX° siècle* », le jury a considéré que le meilleur usage qui pouvait en être fait était de tester ainsi une culture historique, politique et scientifique des candidats mais aussi de discerner leur capacité à tenter de déployer une

réflexivité sur des sujets dont ils pouvaient légitimement ne pas être spécialistes. La production des sujets a visé à la fois à conjurer des questions trop pointues, relevant d'une forme de «*Trivial Pursuit* » pour *academics* et à valoriser des sujets que nous pensions susceptibles d'inviter à des démarches de problématisation, de déconstruction des concepts. Ont ainsi fait partie des sujets tirés « Les transitions démocratiques », « Les répertoires d'action collective », « Le monde après le 11 Septembre », « L'état en Afrique sub-saharienne », « 68 dans le Monde ».

L'épreuve a suscité des performances assez contrastées, les évaluations chiffrées allant du simple au double entre le meilleur et le moins bon des exposés. Les différences sont moins venues d'écarts – jamais considérables- dans la connaissance de fond des sujets, que dans des différentiels sensibles de capacité à travailler une définition du sujet, à problématiser et mettre en valeur des enjeux scientifiques ou politiques. Les écarts ont aussi été visibles dans les manières de cadrer le sujet (ou non) dans une réflexion analytique plus large, de proposer des éclairages et des regards qui en suggèrent des facettes moins familières de l'objet.

IV IV la leçon sur dossier

Dans cette ultime épreuve un candidat avait opté pour « Administration, gestion et politiques publiques », un autre pour « Méthode des sciences sociales », trois candidats avaient pris « Sociologie politique » et autant « Histoire des idées et théorie politique ».

L'épreuve sur dossier est assurément la plus éprouvante pour…le jury. Il doit confectionner de consistants dossiers, être attentif à leur cohérence logique, à leur difficulté comparable de traitement… et jongler avec l'absurde interdiction des textes en langue étrangère… situation singulière quand le gros de la littérature sur un sujet est anglophone et non traduite…

Si elle a produit de gros écarts (ici encore la meilleure performance obtenant une moyenne presque deux fois supérieure à la moins valorisée) cette ultime épreuve a peu affecté le classement final (ce qui ouvre la question du nombre opportun des épreuves). Le jury a cherché à prendre en compte deux savoir-faire pas toujours facile à équilibrer. La capacité de synthèse qui sait construire une problématique, développer des questionnements à partir des textes du dossier, de tous ces textes mais en sachant les enrichir d'autres matériaux et références. Il a aussi été sensible à la capacité des candidats à se confronter avec les textes, à discuter, interpréter, contester ou mettre en dialogue les documents fournis. Outre des facteurs comme la culture scientifique, la part incontrôlable d'affinité avec le sujet, le principe des différences de performance semble en bonne part associable à la fois à une capacité de synthèse rapide de dossiers consistants (32-40 pages) mais plus encore à une imagination scientifique. Les leçons les plus abouties ont su montrer plus que la compréhension des enjeux d'un dossier : une capacité à les connecter à d'autres questions et thématiques de la discipline, à questionner et parfois déconstruire les concepts et notions proposées.

V Les résultats.

Cinq postes étaient offerts. Après que le candidat classé troisième a préféré faire valoir son classement au CNRS et une affectation dans un laboratoire qu'il jugeait plus épanouissant que ceux des postes qui lui étaient ouverts, ce sont cinq maîtres de conférences qui ont été lauréats…ce qui suggère que ce concours est bien un moyen de promotion pour des collègues déjà en poste. Trois des lauréats sont des hommes, deux des femmes. Deux étaient en poste en région, deux en Ile de

France, une était détachée à l'étranger. Leur moyenne d'âge est de 38 ans. La palette des champs disciplinaires est assez heureusement représentée : deux spécialistes de sociologie politique, une spécialiste des questions de politiques européenne et internationales, un spécialiste de théorie politique et une d'aires culturelles.

Au-delà de la formule rituelle, le jury aurait été heureux de disposer de plus de postes, d'autres finalistes méritant la reconnaissance de leurs mérites dans ce concours.

VI Quelques suggestions pour restaurer l'attractivité du concours.

Au moment où la procédure d'agrégation fait l'objet de critiques et d'une désaffection de fait dont la réalité était soulignée dès les premières lignes de ce document, peut-être faut-il réfléchir à des évolutions et tenter de formuler des propositions pratiques et prospectives. Celles formulées ici valent pour la science politique et ne prétendent pas devoir s'appliquer pour toutes les agrégations du supérieur. En parlant d'un « *sacrement d'agrégation* », un illustre professeur de droit avait sans doute condensé une part de ce qui faisait la puissance symbolique du concours hier, sa faiblesse aujourd'hui. La défense de l'agrégation est trop souvent pensée sur un mode théologique, comme le test d'un attachement à un symbole fondateur de l'université ou d'institutions comme les facultés de droit ou les IEP. Il nous semble plus réaliste de prendre en compte la dé-légitimation de ce recrutement, elle-même fondée sur des critiques qu'on ne saurait toutes écarter par des arguments d'autorité. La veille de la proclamation, un texte si ridicule qu'on peut questionner son statut parodique, circulait sur la liste ANCMSP, mettant en cause le concours comme clé de la démoralisation supposée du corps des maîtres de conférences. Si l'agrégation n'avait à récuser que pareilles billevesées, son autorité serait grande. Il est des objections plus solides. Le concours d'agrégation a au moins trois défauts majeurs

Il ne garantit aucune forme d'adéquation entre les besoins locaux en termes de spécialisation pédagogique et de construction des équipes de recherche et les affectations des nouveaux professeurs.

Il peut survaloriser des savoir-faire rhétoriques, des savoir-être fondés sur l'assurance en soi au détriment de la qualité des contributions scientifiques, de l'insertion dans des réseaux internationaux, des dispositions d'entrepreneur pédagogique et scientifique.

Ses effets instituants sont ambivalents. S'il produit sur le mode « Noblesse oblige » des effets d'assignation statutaire qui poussent une partie des élus à intégrer une vision exigeante du métier de professeur, il tend aussi à produire de la surestimation narcissique et de l'installation dans une posture de notable académique, ce d'autant plus que les dispositions de chercheur étaient mal établies, et que la logique actuelle de fonctionnement des universités, malgré un déferlement de propos et sigles sur l'excellence, n'est pas d'optimiser le temps et la disponibilité nécessaires à la naissance d'œuvres ambitieuses.

Notre conclusion sera cependant, sans la moindre hésitation, de plaider pour le maintien d'une agrégation rénovée. Il est parfaitement possible, et notre expérience plaide en ce sens, de valoriser la recherche, l'insertion internationale et de conjurer le trop de talent rhétorique en se dotant de normes et de procédures claires et fermes d'évaluation dans le cadre du concours actuel

VI I Equilibrer les procédures de recrutement

Il est souhaitable qu'une part significative (50% ?) de l'accès aux postes de professeurs soit gérée localement, tant pour l'autonomie des universités, les possibilités de promotion de maîtres de conférence placés dans des situations personnelles qui entravent la mobilité et faisant leurs preuves sur les différentes facettes de l'activité universitaire. Le maintien d'un contingent équivalent de postes à la procédure d'agrégation ne s'en impose pas moins. Quel que soit le nombre des choix individuels qui puissent être discutés, il ne fait aucun doute que l'usage d'indicateurs objectifs d'internationalisation, de qualité aux yeux des pairs ou de volume de production montrerait que les recrutements par voie d'agrégation ont été à ce jour, en science politique, incomparablement plus sûrs que ceux issus d'autres procédures, où insertion dans des réseaux locaux notabiliaires ou syndicaux ou dévouement à l'institution ont beaucoup pesé, souvent trop.

VI II Rénover la procédure d'agrégation

VI II-I Expliciter des exigences et des logiques d'évaluations

Une première démarche devrait consister à faire sortir de l'univers du bouche à oreille et des transmissions orales le *modus operandi* du concours. Beaucoup de CNU, dont celui de science politique, ont pris la peine d'expliciter avec précision et clarté les critères pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur, l'HDR. Si les rapports des présidents successifs de jurys ont travaillé en ce sens, il n'est pas sûr qu'une doctrine claire sur des questions aussi fondamentales que l'objectif des épreuves, la manière optimale de se préparer soit accessible à tout candidat.

Une action concertée entre des représentants du CNU, des présidents et membres de jury, des représentants des associations de la discipline devrait aboutir à produire et à rendre accessible en ligne deux types d'information. Le jury sortant est tout disposé à apporter sa contribution à un tel travail.

En premier lieu des **critères d'évaluation**. Ils ne sauraient être rigides ou trop quantifiés sur le mode « avoir n publications dont x en langue anglaise » [2] mais une claire insistance sur le caractère indispensable d'une dimension d'internationalisation, sur l'importance bien au-delà de la première épreuve du dossier de recherche doivent être posés, tout comme doit être souligné le fait que le recrutement de professeurs mesure aussi des qualités pédagogiques, la capacité à être scientifiquement convaincant au-delà du périmètre proche de son sujet de thèse, et cela d'autant qu'on est avancé dans la carrière.

En second lieu il n'est pas paradoxal de souligner que le plus grand mystère du concours peut résider dans la **finalité des épreuves**…quand les discussions au sein du jury lui-même questionnent ce qu'on veut, peut, doit y mesurer. Il faudrait là aussi qu'un texte bref et clair explicite cela.

Suggérons-en une esquisse. Il pourrait souligner que la soutenance de travaux vise au premier chef à mesurer avec précision une compétence de chercheur dans un espace désormais internationalisé, au-delà à saisir, en tenant compte des âges et statuts, les modes d'engagement dans les institutions universitaires, mais aussi la capacité à rebondir, à renouveler ses sujets, à entretenir une imagination scientifique.

Le sens de la première leçon en loge est de tester le degré de maîtrise du candidat sur un

2/- Le signataire de ce rapport peut-il faire l'aveu que –dans un état certes antérieur du champ, en 1983 ! – il fut agrégé sur la base de sa seule thèse, n'ayant alors ni publié le moindre article, ni même communiqué une fois en colloque. Trente-deux ans plus tard, son dossier scientifique peut suggérer qu'il n'y eut peut-être pas là d'erreur judiciaire, et inciter à garder raison dans l'application mécanique de critères de recevabilité.

domaine que, par son choix, il affirme comme constituant sa spécialité. En ce sens – pour évoquer une critique aussi naïve que récurrente- il ne s'agit jamais de répondre à une question « au hasard », mais de se voir mis en situation de manifester, sur un domaine de compétence revendiqué, l'ampleur de sa maîtrise conceptuelle, de ses lectures, la capacité à problématiser une question de base de sa discipline. La question est donc moins de vérifier une érudition encyclopédique – que les membres du jury ne détiennent pas- que de vérifier l'absence de lacunes extraordinaires, la capacité à identifier et développer des interrogations stimulantes. Faut-il dire qu'expliciter ainsi le sens de cette épreuve, et des autres, serait aussi pour les jurys à venir une contrainte féconde, interdisant les possibles déviations vers la micro-érudition ou l'accrochage contestable à l'actualité.

La seconde leçon en loge, étant par définition celle qui s'associe le moins à une compétence pointue ou revendiquée des candidats (elle porte selon l'arrêté en vigueur sur « *les institutions et la vie politique nationales et comparés depuis de début du XIX° siècle* »), ne peut avoir de sens que sur deux terrains. Elle teste une culture scientifique (historique en particulier) dont la diversité et l'ouverture ne sont pas dysfonctionnelles pour qui veut exercer le métier de professeur dans une discipline de science sociale. Elle est aussi la leçon par excellence qui peut tester des compétences pédagogiques. Le candidat, qui ne saurait être présumé spécialiste du sujet proposé, est-il au moins capable de problématiser, de construire un exposé clair, de proposer à un auditoire un parcours qui apporte des savoirs, les ordonne ? L'intérêt de l'exercice peut être de cerner la capacité à produire sous une certaine pression de temps un cours cohérent, argumenté, permetta nt de suivre un raisonnement critique…toutes choses qui ne sont pas étrangères au métier de professeur dont la moitié du temps de travail est officiellement dédié à faire des cours, pas tous sur son sujet de thèse, fort heureusement pour les étudiants ! Les contre-arguments peuvent être ici que, quelque effort que fasse le jury, un facteur « chance » peut fortement peser dans le tirage, où qu'on ne saurait attendre la familiarité des candidats avec un espace de questions qui peut donner le vertige…

La dernière leçon nous semble trouver une double justification. La première consiste à montrer que, s'il/elle peut y exceller moins, le candidat est capable de mobiliser des savoirs, de faire des cours sur des sujets qui ne sont pas ceux les plus proches de sa spécialité centrale. Dans un contexte où la spécialisation dérive sur l'hyper spécialisation et où des collègues ayant une maîtrise admirable de leur spécialité peuvent se révéler par ailleurs d'une inculture scientifique ou d'un manque de curiosité intellectuelle étonnant dès qu'on s'en éloigne de leur sujet d'élection, tester cette modeste polyvalence ne semble pas déplacé. On ajoutera en second lieu que la forme spécifique du « dossier » qui oblige à une gymnastique particulière pour construire un fil analytique à partir d'un relative disparité de types de documents, d'auteurs et de points de vue peut aussi à la fois permettre de mesurer un sens de la discussion scientifique, et tout simplement des capacités de synthèse à chaud… qui ne sont pas simple talent de société quand le métier à exercer est aussi d'animer des séminaires, de « cadrer » un débat scientifique dans un numéro de revue, de proposer des synthèses sur des sessions de colloque.

Les propositions formulées ici paraîtront peut être d'une grande banalité aux collègues qui ont eu l'expérience des jurys (mais est-ce certain ? [3]) Tant la participation à plusieurs jurys, que le suivi du concours 2015 ou la collecte de témoignages de la part de candidats ou de jeunes collègues renonçant à candidater nous suggère que c'est bien davantage l'opacité et les rumeurs qui règnent. Les anecdotes ont parfois une signification profonde. Un candidat a pu demander lors de la première

3/- Mieux institutionnaliser une « mémoire » et une *check-list* des informations utiles aiderait aussi à conjurer des oublis ou des malentendus. Si les candidats ont, avec l'aide de M Goudoux, été bien informés des ressources documentaires papier ou en ligne dont ils disposaient, le fait qu'ils puissent faire commander des titres ou demander la présence dans la bibliothèque de certains usuels m'a semblé si « évidente » que j'ai négligé de leur en faire part…ce qui a pu être perçu comme indiquant une impossibilité.

leçon en loge ce qu'était la durée de la pause déjeuner [4] …il venait pourtant d'une institution intensément présente dans les succès au concours, ce qui suggère qu'aucun professeur n'avait pris la peine de lui proposer un solide et pratique briefing. Un autre candidat a pu souligner qu'on l'avait encouragé à valoriser une dimension institutionnelle dans la seconde leçon en loge, née, lui avait-on indiqué, d'un compromis avec les juristes pour autonomiser l'agrégation de science politique… information fondée historiquement, mais impropre à guider en 2015 une orientation dans une procédure libérée de longue date de l'ombre tutélaire des juristes !

L'expérience de participation à trois jurys de concours suggère aussi que l'explicitation de règles nettes gagne à se faire au sein du jury. On ne proposera pas ici une codification rigide, permanente et publique qui serait un nid à contentieux et une entrave à l'autonomie des jurys. Suggérons simplement l'observation que plus les règles d'évaluation sont molles ou flexibles, plus la part de subjectivité, les jeux de pouvoir ou de parrainage peuvent exister et réciproquement. Etablir le choix final entre des candidats dont plusieurs peuvent avoir des collections voisines de A et B (le C est improbable entre finalistes) ou entre des candidats ayant un total de points (il allait de 343 à 221 dans notre concours) ne permet pas les mêmes négociations et re-discussions. Il n'y a assurément pas une *one best way* de la docimologie à l'usage des agrégations, mais un degré élevé d'objectivation, consensuellement défini, des modes d'évaluation semble une bonne police d'assurance et d'équité tant au sein du jury que pour les candidats.

Il ne convient pas forcément de « désacraliser » ce qui est une procédure de consécration scientifique et un rite d'institution, mais ni l'une ni l'autre ne seraient détruites par plus de transparence dans la mécanique du concours en explicitant clairement :

- Ce qui est attendu des candidats en termes de niveau et d'accomplissements préalables.
- Ce que visent à mesurer les épreuves.
- Mais aussi ce qu'on peut appeler les routines et l'intendance du concours (gestion du temps, logistique, ressources documentaires…).

VI II II Ré-institutionnaliser des dynamiques collectives de préparation du concours .

Faut-il pour répondre aux objectifs évoqués à l'instant réinventer une « conférence d'agrégation » comme dans les facultés de droit ? Sans la disqualifier, ce n'est pas la suggestion première ici. On mettra plus en avant une combinaison qui articule d'une part une publicité ré-organisée quant au calendrier et formalités d'inscription au concours, au mode d'emploi des épreuves et une offre de services et d'entraînements qui permette à tous ceux qui le désirent de se tester, de se préparer dans des conditions proches de celles des épreuves réelles.

Repenser la publicité du concours serait un point central de toute entreprise de réforme et de revalorisation. Doivent se combiner ici informations accessibles en ligne, mobilisations des institutions et associations du milieu. Répétons-le, sans s'y réduire, l'attractivité déclinante du concours doit à des problèmes très pratiques de « publicité ». C'est un point sur lequel les observations produites par les lauréats ont été éclairantes. Ils soulignent une faible visibilité des comptes à rebours, annonces et « campagnes » pour mobiliser les candidats, évoquent des cas où la date même d'inscription était méconnue. La « publicité » ne peut sans doute que modestement venir

4/- Il n'y en a pas. Les candidats gèrent sur la séquence de huit heures les moments qu'ils/elles prennent ou non pour consommer un café, s'alimenter ou demander une pause cigarette.

du ministère. Elle doit être facilitée par une/des rubriques claires sur son site. Mais le portail du ministère n'est a priori pas au nombre des « favoris » sur les ordinateurs des politistes en âge de concourir. Il semble aussi que l'information sur le concours soit, pour employer une litote, discrète sur la liste ANCMSP (il ne semble même pas que la liste des lauréats y fut publiée avant une initiative d'un membre du jury début juillet). Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la liste de diffusion d'une association qui a fort souvent été précieuse pour faire circuler de l'information, pousser à synchroniser les calendriers de recrutement, lever le voile sur des comportements peu vertueux. La suggestion pratique serait bien davantage que tous les acteurs concernés par la vitalité du concours d'agrégation fassent en sorte d'utiliser des moyens modernes d'information et d'alerte. On pourrait suggérer que le Ministère lui-même fasse passer une information sur les calendriers des procédures du concours via les listes de diffusion propre à la communauté, que l'AFSP ait en la matière une politique plus pro-active encore (le site OMASP étant une ressource très précieuse),et qu'un système d'alerte partant du ministère et des associations professionnelles informe directeurs de laboratoires, directeurs d'UFR et Doyens, à partir d'un communiqué type à diffuser, voire d'un compte à rebours alertant sur les dates et modalités d'inscription. Cette insistance sur le rôle de la publicité peut sembler naïve, voire cotisation à une idéologie communicationnelle. Elle est inspirée par un solide réalisme. Il faut prendre acte que les deux discours qui dominent désormais sur l'agrégation sont d'une part des formes diverses de silence ou d'occultation (« ce n'est pas pour moi/pour toi », voire un « pour qui se prend-il ? » adressé dans telle équipe à qui rompt la tradition de non-participation), d'autre part un bouche à oreille insistant sur sa difficulté, son pouvoir de créer blessures narcissiques ou exils géographiques plus que reconnaissances et possibilités de travail créateur. Ce nouveau sens commun ne peut être contesté que par la conjugaison d'une publicité informative large et d'une contre discours oral fait des encouragements des aînés, directeurs de laboratoires et de thèse, de l'insistance sur les accélérations de carrière et capacités entrepreneuriales ainsi ouvertes et – il faut y œuvrer- de témoignages positifs venant même des collés.

Témoignages de candidats du concours 2014-15

On trouvera ici quelques extraits d'échanges de courriels ou de commentaires formulés en débriefing par des candidat/e/s et lauréat/e/s. Tous les points de vue qui se sont exprimés n'allaient pas dans le sens des suggestions de ce rapport (tel lauréat suggérant par exemple que l'on garde la procédure de l'agrégation…mais comme base d'un concours de recrutement national des maîtres de conférence et uniquement de ce corps) mais beaucoup le recoupaient, ce qui peut suggérer que ne s'exprime pas dans ces pages le seul point de vue d'un *Scholastic bias*

« *Je pense que l'AFSP, voire la section 04 du CNU, devraient prendre la responsabilité de diffuser l'information sur ce concours, au moins une fois par an, mais plutôt à la fin des épreuves et, surtout, à l'approche du concours suivant (3 mois avant, puis un mois avant, puis une annonce de type J-14, J-8 etc.). Si l'AFSP prend le temps d'informer de cette manière sur les deadlines des congrès internationaux ou des appels à contributions pour des journées d'étude, pourquoi ne le ferait-elle pas pour le concours?* »

« Je connais deux personnes qui m'ont contacté en juin pour me demander si je savais quand était la date limite d'inscription, soit après coup »

« Il est clair que l'idée selon laquelle il est normal de passer ce concours, une fois dans la vie d'enseignante /chercheure, n'est pas du tout répandue et c'est là qu'il y a un du travail à accomplir. Je pense que la situation mériterait une discussion publique (réunion dans le cadre de l'AFSP?) pour

mieux faire connaître non seulement l'épreuve elle-même mais les perspectives (par exemple la possibilité de muter à l'issue de 3 ans qui est paraît-il plus facile pour les professeurs que pour les MCF...). Sans refaire la joute des avantages et inconvénients de l'agrégation par rapport à la « voie longue », mais sans les ignorer, il faudrait redire que les deux voies sont légitimes et nécessaires ».

« *La première difficulté que pose ce concours c'est le franchissement de la barre de l'inscription. De mon côté, si je n'avais pas un collègue bienveillant qui, me voyant hésiter à m'inscrire pour les concours précédents, ne m'avait pas encouragée à le faire et informé des modalités, je ne me serais peut-être pas inscrit. Il reste un effort à faire pour présenter cette épreuve dans les grands laboratoires, montrer comment elle a évolué, désenchanter sa dimension intimidante notamment auprès des groupes qui sont les plus soumis à l'autocensure (provinciaux, femmes).* »

« S'agissant des leçons, il me semblerait utile, donc, que le jury établisse une grille de critères, laquelle serait fournie aux candidats au moment de la réunion d'information. Bien sûr, sur ce concours, nous avons pu bénéficier de conseils et recommandations lors de la réunion d'information, mais j'ai eu le sentiment pendant les leçons qu'il y avait des attentes différentes entre certains membres du jury. Certains, par exemple, semblaient valoriser les qualités classiquement associés à l'enseignement tandis que d'autres valorisaient davantage la recherche. »

« A mon sens, il faudrait réfléchir avec les départements de science politique sur des modalités permettant d'aider les collègues à préparer cette épreuve (l'année de la première préparation, faciliter une décharge partielle, dispenser des tâches administratives?).

Démythifier sans désacraliser, ce serait encore inventer des dispositifs aptes à banaliser les entraînements au concours, dans des conditions aussi proches que possibles du déroulé des vraies épreuves. Pourrait jouer ici un double mécanisme. Il s'agirait d'un coté de constituer une banque de données (Sujets, mais aussi « dossiers » de l'ultime leçon, et texte des leçons réellement professées – ce avec l'aval de leurs auteurs) qui pourrait par exemple être gérée par l'AFSP (et constituer une « *incentive* » à l'adhésion des jeunes générations…). De l'autre il conviendrait que les candidats potentiels puissent s'entraîner en se connectant au système de ressources en ligne de Sciences Po Paris ouvert aux candidats à l'agrégation. Ce n'est pas ici le lieu d'en imaginer les modalités techniques. Mais on pourrait penser à une inscription – assortie d'une caution -100, 150 euros ?- qui ne serait encaissée que si les bénéficiaires ne s'inscrivent PAS au concours suivant, afin de ne pas créer un système de passagers clandestins dans l'accès aux ressources en ligne de la Fondation. Nantis d'un code d'accès, les candidats pourraient ainsi, pendant des séquences de huit heures, accéder aux ressources disponibles pendant les leçons et pouvoir ainsi passer des leçons blanches depuis leurs établissements d'origine (en postulant que ceux-ci ont une bibliothèque papier sérieuse). Cette facilité familiariserait avec la logique des épreuves. Elle réduirait surtout considérablement les coûts économiques d'une leçon blanche faite *in situ* dans la bibliothèque de l'école doctorale, boulevard Saint Germain. Ils peuvent s'élever (train, hôtel) à 150-300 euros pour un candidat provincial. Le coût complet d'un concours pour un candidat vivant à 500 kms de Paris équivaut à un mois de salaire d'un maître de conférences débutant. Ces points relèvent d'une intendance du concours. Mais c'est aussi de l'avoir trop ignorée, d'avoir considéré comme un non-problème les écarts parfois énormes entre candidats potentiels quant à l'accès aux ressources documentaires, quant aux coûts économiques de participation, à la facilité à libérer une journée pour se familiariser avec les locaux du concours que celui-ci est affaibli. Une candidate condensait ces enjeux en soulignant la tension que pouvait représenter l'investissement, en tous sens du mot, sur une préparation de concours. *« La conscience que l'on ne pourra pas se permettre de refaire un tel*

investissement oblige à tout miser sur l'année de préparation ». Cette pression est vraisemblablement d'autant plus forte que les candidats sont pris dans des situations familiales consommatrices de temps et d'énergie ou des environnements de laboratoire peu porteurs.

Redisons-le, les différents volets de ces suggestions sont indissociables. Il faut à la fois publiciser, expliquer et rendre possible à tous des entraînements efficaces.

V II-III Dépoussiérer les règles

L'agrégation souffre aussi de règles rigides, parfois absurdes, et malaisées à modifier. Soucieux de ne pas ouvrir la porte à des contentieux, le jury s'est toujours concerté avec les services du ministère, prenant le plus grand compte de ses avis et mises en garde et l'écoute bienveillante et la disponibilité de Mme David et de ses collègues ont été d'une grande aide.

Quelques exemples peuvent permettre de saisir ce que sont des règles dépassées, rigides, inadaptées.

La situation la plus ridicule tient assurément dans l'interdiction de faire figurer dans les « dossiers » de la dernière leçon le moindre texte en langue étrangère. La bibliothèque qu'utilisent les candidats est en bonne part anglophone, leur capacité à publier en des langues étrangères est un des critères de leur évaluation – comme de la légitimité des membres du jury-…mais les candidats ne sauraient se voir demander de plancher sur une page en langue anglaise. La situation condamne soit à exclure des textes fondamentaux de la réflexion, soit à ce que le jury consacre des heures à des activités de traduction. La réglementation actuelle paraît davantage illustrer des formes spécifiquement françaises de la bêtise qu'une ligne de défense efficace du rayonnement de notre langue et de nos productions scientifiques. Il serait bon que le cadre réglementaire (mais il se heurte à des normes légales) précise par exemple qu'un tiers des textes des dossiers peut être en langue anglaise, l'ouverture à d'autres langues étant sans doute plus délicate.

Ce sont trop des processus de déroulement des épreuves qui sont sujets à un formalisme désuet et inutile. Le jury a souhaité proposer lors des tirages au sort de sujets des enveloppes contenant deux propositions de thème au choix. Cela aurait écarté un des arguments parfois utilisé contre le concours, celui d'une part excessive de la « chance ». Nous fumes dissuadés de cette modeste innovation, au nom de ses risques contentieux. Il aurait fallu l'expliciter dès le règlement du concours.

On peut aussi s'interroger sur le sens du curieux secret qui entoure les postes à pourvoir[5]. Il serait souhaitable que le nombre exact d'emplois à pourvoir puisse être indiqué de façon ferme dès la première réunion entre le jury et les candidats, et que la localisation de ces postes soit indiquée simultanément. Ce témoignage d'un des lauréats, sur l'importance d'une information précoce sur les localisations des emplois vaut d'être imprimé et entendu : « *le savoir tôt permettrait aux candidat.e.s d'y réfléchir avant (et d'en parler à leur conjoint.e puisque c'est souvent un enjeu de couple). Plusieurs lauréat.e.s des précédentes éditions m'ont rapporté la difficulté à prendre, en quelques heures ou quelques jours, une décision qui engage ainsi leurs vies familiale, personnelle et professionnelle. Même en disposant de cinq semaines comme cette année, la décision reste délicate. […] j'ai pu mesurer cette année les tensions et pressions créées autour de ce choix des postes. J'ai aussi pu voir les effets du temps sur les choix effectués : je l'ai vu dans mon cas personnel (la*

5/- Les services du ministère font valoir que le fait de publier tard la liste définitive crée aussi une souplesse qui maximise en bien des cas le nombre des postes offerts ou garantit au moins le chiffre annoncé initialement. C'est là une donnée pratique non négligeable... mais l'annonce avant le début du concours de la liste exacte des postes n'en reste pas moins un objectif essentiel.

hiérarchie de mes préférences a évolué à mesure que je réfléchissais), mais aussi dans le cas d'autres admis.es, dont le choix premier a évolué entre le jour de l'annonce des résultats et les jours qui ont suivi. En bref, je pense qu'une annonce précoce peut amener les candidat.e.s à réfléchir par avance aux différentes options, en parler à leur entourage familial, et rendre le processus de choix plus serein »

Les candidats raisonnent aussi aujourd'hui sur un espace de possibles qui intègre le CNRS mais aussi les postes dans des pays étrangers. Peut-être faut-il introduire – nous l'avons fait, avec l'aval des services du ministère - des « listes complémentaires » pour éviter la situation fâcheuse où un agrégé recruté ailleurs laisserait libre un poste qui ne pourrait plus être pourvu. Il va de soi que cette proposition pose une série de questions, à commencer par le fait de mettre le jury suivant en position délicate si le déroulement du concours ne justifiait pas que les membres de la liste complémentaire se représentant soient finalement retenus. La difficulté n'est pas ingérable, en limitant rigoureusement cette liste complémentaire, en donnant à la présence sur celle-ci une valeur équivalente à la qualification aux fonctions de professeur, ce qui garantirait un rendement pratique à cette reconnaissance qui ne soit pas pour autant« droit sur » le concours suivant.

On peut enfin poser la question d'un droit illimité aux candidatures. Trois éliminations au terme de la soutenance sur travaux, le non-accès à la séquence finale du concours au terme du même nombre de candidatures devraient interdire soit définitivement, soit pour une séquence longue (six, dix ans ?) toute nouvelle candidature. Les effectifs à entendre n'en seraient pas bouleversés, mais des candidatures peu convaincantes, parfois incongrues, seraient ainsi jugulées.

V II-IV Condenser les épreuves ?

Au-delà de leur ancrage dans le legs d'une tradition qui remonte au milieu du XIX°pour l'agrégation de droit, ne peut-on poser la question sacrilège du nombre des épreuves ? Ramener le concours à trois épreuves (en éliminant la seconde leçon en loge et ses risques de dérapage encyclopédiste) ne serait sans doute ni un deuil douloureux pour les candidats, ni la perte d'un instrument d'évaluation décisif pour le jury. Peut-on même ouvrir le débat sur un simple couple d'épreuves : une soutenance sur travaux qui soit alors fortement sélective, puis une leçon sur une spécialité ? Notons que toute réduction du nombre des épreuves aurait pour effet mécanique d'augmenter le poids de la première leçon sur travaux, qui devrait dans les faits être bien davantage qu'une des leçons : celle où se fait un tri décisif, qui éclaire la décision jusqu'au choix final.

La préférence du signataire irait au maintien de trois épreuves, une seconde leçon en loge obligeant à ne pas être que « spécialiste de sa spécialité ». L'allégement du concours pourrait d'ailleurs ouvrir la question de la modification de son rythme. En ayant conscience de formuler ici une suggestion plus aléatoire et plus contestable (elle est certainement impossible dans les matières juridiques ou en gestion pour de simples raisons de nombre de candidats), un concours d'agrégation qui retrouverait une attractivité de l'ordre de 50 à 70 candidats à son rythme actuel, ne pourrait-il être annualisé ? Le flux des candidatures serait ainsi « étalé », la charge des jurys allégée et les travaux mieux lus, leur rotation accélérée…sans accroissement sensible du coût économique si on réduit le nombre des épreuves.

V II-V Peut-on flécher ?

Un des reproches fondés contre l'agrégation tient à sa faible compatibilité avec les logiques des laboratoires. Peut-on dans une équipe spécialisée en théorie politique se réjouir de l'arrivée d'un collègue que son rang de classement a mécaniquement amené sur le site quand il ou elle est un éminent spécialiste des politiques publiques ? L'argument est fort …peut-être faut-il dire inégalement fort : puissant là où existe une forte équipe de recherche, peu probant dans beaucoup de facultés de droit où n'existent pas d'équipes centrées sur la science politique et où le statut de généraliste est un atout pédagogique…sans évoquer ici les cas, pas si marginaux, où, même dans des établissements ayant la masse critique de politistes, l'évocation rhétorique de priorités scientifiques passe *de facto* systématiquement au second plan derrière les seules logiques pédagogiques, où la récompense des services rendus localement, quand délibèrent les comités de recrutement…

Ne peut-on alors introduire un fléchage des postes pour des établissements qui le souhaitent ? Des objections viendront à l'esprit. Le 46-1 serait plus fonctionnel dans ces cas. Que se passera-t-il si trois emplois sur cinq sont fléchés « politiques publiques » et qu'un seul candidat brille sur cette spécialité ? Laissera-t-on deux postes non pourvus ? Recrutera-t-on des candidats de second choix, ou des internationalistes qui feraient impression au jury ? Il n'est pas sûr que toutes ces objections puissent recevoir des réponses simples. Esquissons une piste. Un scénario de fléchage pourrait supposer, en cohérence avec une hypothèse déjà évoquée que le nombre et la liste des postes soit publique immédiatement avant la clôture des inscriptions, il peut poser la question d'un rythme annuel du concours, pour guider les candidats quant à l'opportunité de se présenter, à l'adéquation de l'offre à leurs compétences

Pour résumer

1. Le concours d'agrégation gagnerait à être **allégé**. La suppression de l'actuelle « seconde leçon en loge » est l'évolution la plus logique, puisqu'elle constitue l'épreuve la plus contestable, avec son potentiel de dérive encyclopédiste.
2. Le concours devrait aussi être **dépoussiéré**. Certains rites ou calendriers qui pouvaient participer hier d'une forme de majesté ou de mystère d'une procédure sacralisée sont devenus dissuasifs et malaisément justifiables. Les candidats, dont beaucoup ont conjoints et enfants, doivent savoir lorsqu'ils s'inscrivent combien de postes sont offerts, où ils sont localisés. Ils devraient avoir, dès la réunion de présentation, un calendrier complet des séquences de déroulement des diverses leçons. Des mesures simples, limitant la réalité ou le sentiment d'un poids excessif de l'alèas, comme de donner le choix entre deux sujets, devraient être possibles. Si elle se heurte à une contrainte législative, la règle risible qui interdit de donner une page de texte en anglais dans une procédure qui prétend recruter des professeurs qui donnent des garanties d'internationalisation doit aussi être revue.
3. D'autres évolutions s'imposent qu'on peut résumer par l'idée **d'une information claire et anticipé sur le modus operandi** du concours, de la possibilité pour tout candidat potentiel de pouvoir **accéder à un ensemble de conseils pratiques et de possibilités d'entrainement**. Si le ministère peut avoir ici un rôle à jouer, l'initiative doit venir au moins autant de l'action volontariste des jurys, des associations de la discipline, des institutions qui concourent à son organisation (CNU, Laboratoires et départements de science politique).
    a. La « publicité » du concours ne peut plus se borner au JO ou au site du ministère. Elle doit être prise en charge par les associations, les responsables de centre de

recherches et de départements via des listes de diffusion, les sites professionnels vraiment fréquentés par la communauté.

b. Des documents accessibles doivent rendre intelligible à tous un mode d'emploi clair du concours, tant sur son organisation matérielle, que sur la nature des compétences et savoir-faire qu'entend mesurer chaque leçon.

c. La communauté politiste doit se mobiliser pour mettre en place les dispositifs qui permettent d'égaliser les conditions de préparation au concours.

i. Il s'agirait minimalement de mutualiser un corps de ressources (conseils d'entraînement, « annales » de leçons avec le texte de celles présentées, banque de « dossiers »).

ii. Il peut s'agir en version maximale d'instituer une conférence d'agrégation ou toute offre structurée et ouverte proposant des leçons et des conseils personnalisés.

iii. Il faudrait aussi que sous la modeste contrainte de remplir les conditions pour s'inscrire au concours et de s'engager à le passer, tout candidat puisse avoir la possibilité de se connecter depuis les lieux où il vit au service documentaire de Science-Po Paris et de mobiliser ainsi depuis on lieu de travail les ressources qui servent dans les conditions réelles du concours

d. Il conviendrait enfin, en respectant l'autonomie et la créativité propre à chaque jury, que soient mises en œuvre *de facto* – peut-être *de jure*- des modes de notation et d'évaluation des candidats qui donnent à l'épreuve sur travaux un poids important, organisent une évaluation qui permette d'objectiver nettement des écarts de performance. L'enjeu est ici de faire de la délibération finale une discussion ouverte sur des situations vraiment proches ou sur la hiérarchisation de compétences très asymétriques, conjurant le risque de marchandages qui émerge plus facilement de systèmes « mous »

4 Davantage comme des pistes de réflexion à décanter que comme des propositions finalisées, on peut soulever deux questions. Est-il pensable de mieux prendre en compte les besoins d'un savoir qui naît dans les laboratoires en rendant possible un « fléchage », au moins partiel des postes (qui conforterait le besoin d'une publication précoce des emplois à pourvoir) ? Peut-on réfléchir à combiner à un allégement des épreuves, son annualisation (Publication en juillet des postes offerts, épreuves regroupées sur deux séquences en janvier-février, puis en avril-mai). Les flux et effectifs, plus modestes propres à la science politique permettent de poser la question

VII-V La pire des procédures…après toutes les autres ?

Ce rapport pourra agacer des collègues qui vouent un attachement respectable à une tradition du concours, puisqu'il n'a pas cherché à masquer les critiques, voire la déconsidération qui affectaient l'agrégation. Il a souligné l'urgence de réformes et de remises à jour parfois conséquentes. Il voudrait aussi, à cause même de cette sensibilité critique, clore sur une défense ferme de cette procédure de recrutement, une fois rénovée. Pour introduire ici une autre note personnelle, l'auteur de ce rapport, alors jeune agrégé, avait dû être des très rares membres du groupe à refuser de signer une pétition en défense du concours qui fut massivement appuyée en 1984. Trente ans plus tard, je ne suis pas devenu un intégriste de l'agrégation. Au prix de réformes, sa légitimité m'apparaît cependant

puissante à l'expérience. **Les critiques de l'agrégation pèchent par trois séries de simplismes.**

Le premier est de dénier systématiquement toute vertu de sélection des talents à ce mode de recrutement. Un jury déterminé à faire peser fortement l'épreuve sur travaux, à se saisir des épreuves qui existent pour en tirer le meilleur en matière de mesure des compétences (sens de la synthèse, culture scientifique, capacité à problématiser), un jury enfin attentif aux dérapages possibles (vers le quizz ou l'abus de pouvoir symbolique) peut en faire un bon outil de sélection. Il le peut en faisant un usage rationalisé des épreuves et en organisant en son sein un système de contrôles croisés contre les dérapages possibles de la procédure. Pour citer à nouveau le témoignage d'un lauréat, la forme même du concours offre : *« Un luxe inouï et devenu rarissime : sept collègues, très reconnu-e-s, qui prennent le temps de lire, d'écouter et de discuter de vos propres travaux et lectures, je ne vois pas d'autres occasions qui l'autorisent dans les conditions de travail actuelles où on prend de moins en moins le temps de parler du fond ».*

La seconde est d'oublier tout simplement l'histoire réelle de la science politique. L'agrégation est un des outils clés qui ont permis son autonomisation et son affirmation scientifique. S'il serait imprudent de suggérer que la liste nominative des agrégés depuis les années 1970 n'additionne rétrospectivement que des savants hors du commun, la procédure à incontestablement permis à un nombre certain de collègues dont l'œuvre et/ou la contribution sont éminentes de se voir consacrés, parfois libérés très jeunes des parcours du combattant du recrutement de la promotion. La sociologie politique telle qu'elle se pratique, la socio-histoire, l'évolution de l'histoire des idées politiques vers la théorie politique, l'histoire sociale des idées et l'analyse conceptuelle du politique, le décollage de l'analyse des politiques publiques : autant de chantiers qui, en France, sont indissociables de l'apport de générations de professeurs agrégés. Il est vrai qu'en 2015 d'autres procédures, dont la place prise par les recrutements CNRS, participent grandement de la vitalité et de la créativité contemporaine de la discipline. Il se dit et s'écrit alors que la procédure d'agrégation ne serait plus adaptée aux exigences de recrutement « de l'université moderne ». « Moderne » est souvent le signifiant vide qui fonctionne à l'argument d'autorité ou masque des visées obscures. Quelle « modernité » démontre l'exiguïté institutionnelle du vivier récent des recrutements CNRS ? Une dimension essentielle de ce rapport est précisément d'expliciter comment on peut infléchir l'usage du concours pour valoriser des critères comme l'internationalisation, la consistance scientifique, une ouverture intellectuelle qui conjure la monomanie…tous éléments qui pourraient cotiser à une définition non creuse de la modernité académique.

La plus sérieuse erreur critique est de peindre au noir une procédure de recrutement en oubliant les faiblesses des autres. Nous avons affirmé notre adhésion à un pluralisme des modes de recrutement. Il conviendrait que la malveillance critique bachelardienne vise tous azimuts. La procédure du 46-3 est excellente pour promouvoir des collègues de mérite sur place à un moment de leur cycle de vie où la mobilité peut poser des difficultés familiales. Généralisée elle génère infailliblement une mosaïque de marchés d'emploi locaux régis par la seule ancienneté, voire le clientélisme. Les recrutements par mutation ou choix de collègues qualifiés aux fonctions de professeur par le CNU introduisent une saine diversité. Faut-il pour autant occulter le fait que la composition des comités de sélection, aux mains d'autorités locales, permet en pratique à des responsables d'établissements ou notables académiques de constituer des instances de recrutement « à leur main », écartant ici des recruteurs indociles, recrutant des candidats connus d'avance ? Il n'est point besoin d'un cynisme particulier pour penser que seront tôt refroidis les espoirs suscités chez beaucoup de collègues, titulaires d'une HDR, quant à la souplesse inédite d'accès au professorat ouverte par des réformes récentes. On constatera promptement que la place croissante prise par les procédures 46-3 et 46-1 engendre avant tout une pratique localiste de recrutements consanguins et de nombreux cas de recrutements contestables –qui excéderont de loin ceux, et ils

existent, qu'a pu engendrer l'agrégation. On observera plus encore (mais ces vices font couple) des compositions de comités de sélection pensées pour adouber le candidat voulu par les puissants du lieu.

Quant à l'argument, mobilisant la modernité et la nécessaire internationalisation, selon lequel seules des procédures locales aux mains d'universités autonomes pourraient attirer en France des collègues étrangers qui ne sauraient entrer dans la logique byzantine du concours d'agrégation (deux étaient tout de même en lice cette année dont une lauréate), il restera peu convaincant aussi longtemps que les salaires des universitaires français seront ce qu'ils sont. Une annonce émanant d'un IEP de région, sur la rubrique emploi du site de l'ECPR, proposait au printemps 2015 un poste de « *Full professor* », précisant une rémunération de 3000 euros… au regard des standards de nombreux pays européens ce couple titre/salaire faisait oxymore. Relevons aussi qu'un brillant candidat étranger s'est désisté du concours à l'instant où un établissement Etats-Unien lui proposait un poste, tant l'écart de rémunération, peut-être de stimulation par l'institution d'accueil lui semblait évident. On peut voir enfin - des interpellations récentes sur des choix au CNRS l'illustrent- que ce sont jusqu'à des instances élues et accueillant des chercheurs incontestables qui peuvent concentrer les recrutements sur un réseau étroit d'institutions productrices et affecter les élus à un réseau lui aussi peu diversifié d'équipes et de sites bénéficiaires. A cet égard l'agrégation cumule deux avantages majeurs. Elle met les candidats à une grande diversité de postes, dans des sites distincts devant le même jury, les jugeant au regard de critères cohérents et identiques. Ce jury se renouvelant après chaque recrutement, la coagulation de systèmes de cliques ou de renvois d'ascenseur y est peu possible. Sans forcer la comparaison, on rappellera l'excellence des livres généralement consacrés par le Booker Prize britannique à la qualité moins évidente des Goncourt français. Sans être le seul paramètre, la rotation annuelle intégrale du jury du Booker y est pour quelque chose.

VI Aspects administratifs

Le soutien apporté à l'organisation du concours par les divers services tant du ministère que de Sciences Po Paris mérite une grande reconnaissance. Les membres du jury ont beaucoup de motifs d'exprimer leur gratitude aux acteurs et services qui ont permis le bon, souvent le très bon déroulement de ce concours. Ils ont quelques remarques critiques aussi.

Hormis l'échec d'une modeste connexion vidéo avec le Japon à la première réunion du jury en juillet, les conditions d'organisation et d'aide à l'organisation du concours par Sciences Po Paris ont été remarquablement satisfaisantes. L'investissement de MM Gardette et Goudoux a permis de satisfaire pleinement les besoins des candidats dans la loge. La documentation disponible a globalement été jugée très satisfaisante et les candidats - du moins ceux qui ont osé le demander !- ont même apprécié la promptitude à enrichir selon leurs vœux la documentation disponible. Il était délicat de prendre la succession de Mme Dada sur ce dossier de la documentation ; la transmission s'est fort bien faite. Le jury a toujours trouvé dans ses partenaires de Sciences-Po Paris des interlocuteurs efficaces, compétents et très réactifs aux demandes et suggestions. Cet hommage vaut à tous les niveaux. Il vise d'abord nos deux partenaires privilégiés déjà nommés, mais il concerne encore les surveillants, les appariteurs de l'accueil toujours courtois, amicaux et soucieux de répondre aux demandes des membres du jury. Le commentaire positif vaut aussi pour les services financiers dont les délais pour rembourser les frais hôteliers étaient tout à fait rapides. C'est l'image d'équipes administratives performantes qui s'est illustrée à tous les échelons de notre travail à Sciences Po Paris.

S'il connut des fonctionnements divers selon les sites, le suivi financier du concours justifie quelques remarques plus critiques.

La question peut d'abord être posée de la logique d'une gestion financière éclatée. Les frais d'hôtel sont gérés par Sciences Po Paris dans le cadre de la convention d'organisation du concours. Les membres étrangers et les personnels CNRS relèvent de l'établissement d'appartenance du président, les autres membres de leurs établissements d'affectation. Si cette décentralisation était gage d'efficacité, elle serait louable. C'est l'inverse qui s'observe.

Face à l'efficacité des services financiers de Sciences Po Paris, les services de la plupart des établissements gérant les remboursements et paiements ont manifesté beaucoup de lenteur, parfois même une inattention flamboyante aux contraintes des membres du jury. Tel d'entre nous attendait encore à la mi-avril 2015 le premier remboursement de missions dont celle initiale datait de …juillet 2014. Sur le site gérant quatre membres du jury, le suivi des dossiers a débuté selon une logique qu'il est tentant de qualifier de lente et d'assez tatillonne… jusqu'à ce que ces lenteurs déclenchent un incident qui permit une heureuse remise à plat avec l'aide d'un directeur des services fraîchement arrivé qui a contribué à remettre le suivi local du concours dans de normes d'efficacité satisfaisantes.

Une conclusion semble s'imposer. Dans la mesure où les coûts de fonctionnement du jury sont assez aisément identifiables dès que sont connues les localisations de ses membres, il conviendrait de **déléguer l'intégralité de la gestion du concours à un acteur unique [6].** Nul a priori jacobin dans cette suggestion, mais la leçon pratique de l'expérience. Les membres du jury n'auraient pas à remplir deux dossiers pour être prise en charge par les systèmes administratifs et informatiques. La convention avec Sciences Po Paris pourrait englober cette prise en charge, et les normes de gestion gagneraient à intégrer le principe d'une avance automatique, tant il est anormal que des membres du jury aient pu parfois devoir attendre des mois des remboursements de frais qui aboutissaient parfois à assumer sur ses revenus personnels l'équivalent d'un mois de salaire en trésorerie. Une unité de gestion permettrait aussi, par accumulation d'expériences, de conseiller au mieux les collègues étrangers pour que, dans leurs respect du droit social et de leur obligations fiscales, ils puissent bénéficier des modes de paiement des impôts et cotisations les moins défavorables et avoir à l'avance une idée fiable de la réalité de leurs rémunérations nettes. Il conviendrait en particulier qu'une actualisation de la convention entre le ministère et l'IEP de Paris explicite plus clairement ce que sont les contributions sociales que nos collègues étrangers doivent ou non acquitter au regard du droit national et communautaire… une interprétation sans doute excessive ayant été observée en 2012-3.

Ultime remarque : les mythologies sur l'agrégation suggèrent qu'un des mérites indicibles du concours serait sa générosité financière pour son jury. Pareille appréciation a pu faire sens jadis. Mais malgré un taux de remboursement dérogatoire des nuitées, la prise en charge des frais de séjour et de repas sur Paris ne couvre pas les dépenses réelles engagées. Quant à la rémunération stricto sensu, elle équivaut à un 13° mois pour un professeur de classe exceptionnelle… la somme est appréciable quand on considère la situation de tant de précaires. Ramenée au travail effectivement produit (lecture des dossiers, rédaction de rapports, préparation de sujets et dossiers, suivi logistique pour le président et, pour tous, temps passé en déplacements) il est douteux qu'elle rémunère sur la base de l'heure TD le temps et le travail ainsi investis. La suggestion ici ne serait pas tant de mieux gratifier les membres du jury que de leur accorder systématiquement une décharge sur l'année qui soit d'un tiers de service… scénario qui laisserait entier le problème de la charge pour les collègues

6 Ce qui éviterait aussi des bizarreries. Les services du ministère, soucieux de faciliter la gestion du concours et d'éviter les difficultés de trésorerie sur la charnière entre exercices budgétaires, attribuent initialement aux établissements gestionnaires une somme qui peut modestement déborder les coûts (voyages, vacations) du concours pour les membres du jury gérés localement. Le reliquat (excédent de la dotation sur les sommes effectivement versées) ne 'remontant' pas au ministère on aboutit au paradoxe d'une (modeste) prime à la gestion nonchalante, voire calamiteuse.

étrangers (sauf à passer convention avec leurs universités pour verser une somme permettant décharge). Alléger la charge des membres du jury renvoie au possible scénario d'un concours annuel.

Mais à chaque jour et concours suffit sa peine ! Avant de réfléchir à ce que serait la gestion optimale d'un flux renouvelé de candidats, le présent est à la rénovation de ce concours pour lui rendre son lustre et son attractivité. Le « ministère » peut et doit y aider. Mais la communauté politiste doit aussi, d'abord, faire des choix et les assumer. Il ne suffira pas d'un acquiescement poli, ni même vigoureux, pour redonner à ce mode de recrutement une place structurante. Il faudra une mobilisation qui, cette fois, ne saurait se limiter à l'exercice de la pétition. Il s'agit bien de prendre des initiatives, de créer un espace d'information et de service qui rende à nouveau ce mode de recrutement clair, intelligible, attractif. L'heure est au changement et aux initiatives, au « faire » si l'on veut préserver une procédure de recrutement dont ce rapport explicite aussi les éminents mérites.

Liffré le 6 Juillet 2015.

Erik NEVEU